

## Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 2

**Mention : CIVILISATIONS, CULTURES ET SOCIÉTÉS**

Le Président de l'Université de Nantes,

Sur proposition du Doyen de la Faculté des Langues et Cultures Étrangères

En date du 25 novembre 2019

Vu le code de l'Éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 613-1 et suivants, D611-1 et suivants  
Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 accréditant l'Université de Nantes en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des membres du jury de la formation citée en entête du document au titre de l'année universitaire 2019-2020 est établie comme suit :

- Est nommé **Président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> ( <i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i> )
CHAMBON Hélène	Professeur, Université de Nantes

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
BOUSQUET Emmanuelle	Maître de conférences, Université de Nantes
DURIN Karine	Professeur, Université de Nantes
HÉBUTERNE Béatrice	Maître de conférences, Université de Nantes
KARGL Elisabeth	Maître de conférences, Université de Nantes
LAZUECH Gilles	Maître de conférences, Université de Nantes
RENARD Thomas	Maître de conférences, Université de Nantes
TASSIN Laurent	MAST, Université de Nantes

**Article 2** : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

**Article 3** : Le directeur général des services de l'Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Doyen de la FLCE,  
le 25 novembre 2019

Fait à Nantes, le **26 NOV. 2019**  
Le Président de l'Université

Olivier LABOUX

Le Doyen de la Faculté  
des langues et cultures étrangères  
M. Didier DELORME



P/ le président de l'Université de Nantes  
et par délégation  
Le Vice-Président Formation et Vie Universitaire  
Dominique AVERTY

